



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0099

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2015 - Budget annexe du réseau de chaleur

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0099**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2015 - Budget annexe du réseau de chaleur**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le nouvel article L 3641-1.I du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), organise le transfert à la Métropole de Lyon de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) rendra ses conclusions, sur ce transfert de plein droit, dans le courant de l'année 2015.

Il est donc proposé la création d'un budget annexe du réseau de chaleur et son vote par nature des recettes et des dépenses ; la répartition des propositions budgétaires par article ne présentant qu'un caractère indicatif. Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) et les règles d'amortissement sont présentées par rapports séparés.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41, applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole : les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

L'évaluation des transferts n'étant pas achevée, le projet de budget primitif 2015, soumis à l'approbation du Conseil, ne concerne que les éléments financiers identifiés pour le transfert du réseau de chaleur de Vaulx en Velin. Des ajustements comptables seront à envisager dans le cadre d'une nouvelle étape budgétaire au vu des conclusions qui seront rendues par la CLETC courant 2015.

Les compétences de la Métropole sont reprises dans un référentiel de 39 programmes. Ce budget annexe est concerné par les programmes énergie (P31), fonctionnement de l'institution (P28) et gestion financière (P29). Les autorisations de programme pluriannuelles en section d'investissement et les autorisations d'engagement pluriannuelles en section d'exploitation, seront votées sur la base de ce référentiel de programmes.

Le projet de budget primitif 2015 du budget annexe du réseau de chaleur a été arrêté à 3 044 500 €, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 531 500 €

Avec des recettes réelles d'exploitation de 1,482 M€ et des dépenses réelles de 0,729 M€, l'autofinancement brut s'élève à 0,753 M€

Le contrat d'affermage pour le réseau de chaleur de Vaulx en Velin, opérant jusqu'en juin 2017 avec COFELY Services, est transféré à la Métropole.

La redevance prévue par la convention de délégation de service public (DSP), constitue une recette attendue de 1,299 M€. Elle sera encaissée au titre de la maintenance des réseaux et de la chaufferie (0,188 M€) ; la mise à disposition des ouvrages au fermier, recette recouvrable sur 3 trimestres en 2015 (0,895 M€) ; la redevance de gestion pour le financement des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) (0,217 M€).

7 contrats de prêts sont transférés à la Métropole pour un remboursement annuel en capital de 0,456 M€. La charge d'intérêts de 0,435 M€ comprend les intérêts courus non échus (ICNE) estimés sur 2015 (0,159 M€). Par ailleurs, le remboursement des ICNE 2014 par la Ville de Vaulx en Velin correspond à un produit financier attendu pour 0,183 M€. Le montant de l'épargne nette s'établit à 0,297 M€. L'encours de la dette reprise, au 31 décembre 2015, est estimé à 11,901 M€.

Les frais d'entretien du réseau et de la chaufferie de Vaulx en Velin sont estimés à 0,202 M€. Les frais d'AMO, jusqu'à la mise en service de la chaufferie à bois prévue au cours du premier semestre 2015, sont prévus à hauteur de 0,050 M€ 0,041 M€ constituerait les autres dépenses de moyens généraux, notamment pour les primes d'assurance et les frais d'actes.

Le fermier assure l'amortissement des équipements mis à sa disposition dans le cadre de la DSP ; la Métropole a à sa charge l'étalement des coûts des réseaux : l'annuité est estimée à 0,803 M€. L'étalement des subventions d'équipement reçues est également envisagé pour un montant de 0,050 M€. Ces prévisions sont reprises aux chapitres d'ordre 040 et 042.

Le virement à la section d'investissement s'avère nul pour 2015.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 513 000 €

0,700 M€ de dépenses d'équipement est proposé pour la poursuite des opérations en cours et la prise en charge d'interventions de grosse maintenance, dans l'attente du vote de la nouvelle programmation pluriannuelle prévu mi 2015.

Les conclusions de la CLETC, également attendues dans le courant de l'année, permettront de finaliser les conditions de reprise des contrats de recettes formalisés avec les financeurs des projets d'investissement lancés à Vaulx en Velin (ANRU, ADEME, Conseil général du Rhône). Les restes à titrer sur ces conventions, évalués à ce jour à 3,459 M€, permettent d'envisager l'inscription dès le budget primitif 2015 d'une recette de 0,410 M€. Il n'est pas nécessaire de recourir à un nouvel emprunt à long terme pour équilibrer ce projet de budget.

En plus des provisions pour l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement, d'autres inscriptions pour ordre à l'équilibre (0,300 M€) permettront la régularisation des avances consenties sur les marchés d'investissement.

Le tableau, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe du réseau de chaleur pour 2015.

**Budget primitif 2015 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1**

Libellé	Budget primitif 2015 (en M€)
recettes réelles d'exploitation	1,482
recettes d'ordre d'exploitation	0,050
<b>total recettes d'exploitation</b>	<b>1,532</b>

dépenses réelles d'exploitation	0,729
dépenses d'ordre d'exploitation	0,803
<b>total dépenses d'exploitation</b>	<b>1,532</b>
<b>autofinancement brut</b>	<b>0,753</b>
remboursement capital	0,456
<b>épargne nette</b>	<b>0,297</b>
recettes réelles d'investissement	0,410
recettes d'ordre d'investissement	1,103
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>1,513</b>
dépenses réelles d'investissement	1,163
dépenses d'ordre d'investissement	0,350
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>1,513</b>
<b>Total budget primitif</b>	<b>3,045</b>

**Budget primitif 2015 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par programme et section - mouvements réels (en M€) - tableau n° 2**

Programmes	Exploitation		Investissement		dont périmètre PPI	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
P28 - Fonctionnement de l'institution	0,041					
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation,..)	0,436	0,183	0,463			
P31 - Energie	0,252	1,299	0,700	0,410	0,700	0,410
<b>Total</b>	<b>0,729</b>	<b>1,482</b>	<b>1,163</b>	<b>0,410</b>	<b>0,700</b>	<b>0,410</b>

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Décide :**

a) - la création d'un budget annexe du réseau de chaleur,

b) - de voter ce budget par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

**2° - Approuve** le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe du réseau de chaleur arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 3 044 500 €

**3° - Autorise** monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe du réseau de chaleur et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**